

## Initiatives ministérielles

ment ne se décide à mettre promptement fin à cette folie, la dépense pourrait bien atteindre sinon dépasser 50 millions de dollars. Le commissaire ne pensait pas si bien dire en 1983, car 50 millions de dollars par an, c'est exactement ce que coûtent aujourd'hui les primes au bilinguisme, à l'exception des primes versées à la GRC.

• (1115)

En 1986, le commissaire aux langues officielles écrivait ceci: «Le Conseil du Trésor avait laissé entendre, en 1985, qu'il cherchait le moyen d'éliminer les primes superflues—celles accordées, par exemple, aux gestionnaires des échelons intermédiaires et supérieurs dont le bilinguisme est déjà rétribué par ailleurs. Le Conseil cherche-t-il toujours? Si oui, nous l'en félicitons.»

Passons maintenant à 1987. Dans son rapport, le commissaire a fait la déclaration suivante, et les libéraux qui siégeaient à la Chambre étaient au courant de tout cela. Il a dit ceci: «Comme moyen d'accroître le bilinguisme au sein de la fonction publique, la prime au bilinguisme n'est plus adaptée aux besoins actuels. Elle est accordée sans distinction aux méritants et aux moins méritants, perdant ainsi beaucoup de sa valeur incitative.»

De même, au risque de paraître ennuyeux, en 1988, le commissaire a fait la déclaration suivante: «Comme il a perdu la valeur d'incitation qui avait justifié sa création, nous ne pouvons que maintenir notre recommandation au Conseil du Trésor de réévaluer le système de prime au bilinguisme.»

Cela nous amène à 1989, année où le commissaire a écrit ceci: «L'attribution d'une prime au bilinguisme constituait peut-être à l'origine une mesure positive, mais, avec le temps, elle s'est avérée davantage un obstacle à une désignation linguistique juste des postes. Par ailleurs, elle est une source d'inéquités au sein de la fonction publique.»

J'ai déjà parlé des préoccupations que le commissaire avait exprimées dans son rapport, en 1990. Je passe donc à 1991. Cette année-là, le commissaire s'est réjoui de la mise à jour du système de prime au bilinguisme, mais a ajouté ceci: «Cette mise à jour ne saurait évidemment être qualifiée de «réforme» du système de la prime, prime dont nous persistons à souhaiter la disparition à l'instar de nombreux intervenants. Cette prime, créée en 1966 sous forme d'un avantage de 7 p. 100 du salaire versé aux secrétaires, a vraiment la vie dure.»

Dans son rapport de 1992, le commissaire déclare: «On est loin d'être sûr que cette prime, versée à 59 900 fonctionnaires, constitue un encouragement *sine qua non* à utiliser efficacement les deux langues. Nous ne pouvons que réitérer la recommandation que nous avons si souvent présentée, à savoir de procéder à l'élimination progressive de la prime au bilinguisme.»

Enfin, tous les députés seront heureux d'entendre les commentaires formulés par le commissaire l'année dernière. Il a dit: «Malheureusement, en abordant la question de la prime au bilinguisme, on se rend bien compte que les recommandations répétées du commissaire n'ont pas encore été suivies. Cette année, environ 50 millions de dollars y auront été de nouveau consacrés,

sans que l'on puisse affirmer que le versement d'une telle somme soit nécessaire pour assurer aux Canadiens la disponibilité de services de qualité dans la langue officielle de leur choix. Étant donné les circonstances économiques actuelles, nous sommes plus que jamais persuadés que la prime au bilinguisme devrait être supprimée dans l'intérêt des finances publiques, tout autant que dans celui du Programme des langues officielles. Le commissaire recommande au gouvernement de se pencher sans délai sur ce problème.»

• (1120)

Voilà donc la recommandation du commissaire que le premier ministre a qualifiée de pas tellement ferme. Je ne sais pas comment elle pourrait être plus ferme, étant donné les nombreuses recommandations similaires faites au cours des années précédentes par les autres commissaires aux langues officielles.

Il est donc intéressant de voir que, d'une part, le premier ministre rejette publiquement ces recommandations, mais que, d'autre part, son gouvernement tente aujourd'hui de présenter en douce ce projet de loi inoffensif qui vise en partie l'objectif que tant de commissaires ont préconisé fortement depuis plus de dix ans.

Examinons quelle était l'attitude de la GRC à l'égard de cette prime au bilinguisme antérieurement. En 1977, R. H. Simmonds, alors commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, expliquait qu'il ne versait pas la prime au bilinguisme parce que les membres du milieu policier, qui se comparaient aux membres de la GRC sur le plan des salaires et des avantages sociaux, ne recevaient aucune prime de ce genre et qu'il valait mieux préserver l'égalité entre les deux groupes dans toute la mesure du possible.

Il a aussi déclaré que le paiement d'une prime serait considéré comme un élément de division dans une organisation par ailleurs fondée sur la cohésion, car il se produirait des situations où les membres de même niveau, assumant des responsabilités équivalentes et travaillant côte à côte pourraient recevoir des rémunérations différentes à cause de la diversité des avantages liés à l'apprentissage d'une deuxième langue et que ce pourrait même être au détriment du public.

Voilà un argument que divers commissaires aux langues officielles ont repris au cours des années.

Comme j'ai moi-même fait partie des Forces canadiennes, je sais pertinemment que les militaires bilingues—et cela vaut également pour les membres de la GRC—ont dès le départ de meilleures possibilités d'avancement et, partant, de hausses de traitement, de sorte que la prime de bilinguisme constitue une rémunération supplémentaire. On peut aussi ajouter que la plupart d'entre eux sont bilingues, car ils ont suivi des cours de langue aux frais de l'État.

Alors, étant donné tous ces renseignements et les témoignages qui ont été présentés, pourquoi le gouvernement ne proclame-t-il pas fièrement son intention de réduire les dépenses inutiles? Est-il possible qu'il craigne de sacrifier publiquement la vache sacrée que sont les langues officielles, malgré sa timidité à sabrer les dépenses?